



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 14 mars 2017

N°38/03/2017 : AVENANT AU BAIL COMMERCIAL CONCLU AVEC LA MAISON DES BIBIE'S SISE 12 RUE DU GENERAL SARRAIL

L'an deux mille dix-sept, le mardi 14 mars à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 08 mars 2017.

Etaient présents : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 9

Mesdames, Messieurs Philippe FRANCOIS à Pierre Antoine LEVI, Jean GARROcq à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Nicole ROUSSEL à Danielle AMOUROUX, Quentin SUCAU à Georges DARUL, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Carole DUNET-SCHUMANN à José GONZALEZ, Pauline BLANC à Valérie RABAULT

**Madame Véronique LAGARRIGUE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu l'article L145-1 du code du commerce,

Vu les dispositions du code générale des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°163/10/2016 du 6 octobre 2016, autorisant la Commune à reprendre le bail emphytéotique administratif, en date du 29 juillet 1999 relatif à l'immeuble sis 12 rue du Général Sarrail,

Vu l'avenant de transfert, en date du 17 novembre 2016, actant de cette reprise,

Par délibération, en date du 6 octobre 2016, la Ville est devenue titulaire du contrat de bail emphytéotique, conclu le 29 juillet 1999 entre la Caisse de mutualité sociale agricole du Tarn-et-Garonne, la Caisse de mutualité sociale agricole de l'Ariège, la Caisse de mutualité sociale agricole de la Haute-Garonne, la Caisse de mutualité sociale agricole du Lot et la Caisse de mutualité sociale agricole Tarn-Aveyron et la société publique locale d'aménagement Montauban Trois Rivières Aménagement pour la mise à disposition d'un ensemble immobilier, comprenant deux bâtiments, composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages, sis 12 rue du Général Sarrail à Montauban.

Un avenant de transfert au profit de la Ville a ainsi été signé avec une prise d'effet au 1er janvier 2017.

La reprise du bail emphytéotique par la Ville s'est actuellement accompagnée de la reprise des contrats de location en cours dans cet ensemble immobilier.

Ainsi, par bail commercial, en date du 20 novembre 2013, modifié par avenants en date du 11 décembre 2013 et du 1er octobre 2015, des locaux situés au rez-de-chaussée d'une superficie d'environ 150 m² ont été donnés à bail, pour une activité de crèche, à la SAS La Maison des Bibie's, immatriculée au RCS de Montauban 799 029 467, domiciliée 12 rue du Général Sarrail à Montauban et représentée par sa présidente Mme Christelle Tourres.

Le montant mensuel du loyer, charges incluses s'élève à 1 393,02 € TTC, soit un loyer de 1 041,20 € HT et une provision sur charge de 143,58 € TTC.

La Maison des Bibie's organise l'accueil de jeunes enfants dans des micro-crèches, de 10 places chacune, venant ainsi contribuer à la mission d'intérêt général d'accueil de la Petite Enfance et compléter la diversité de l'offre des modes d'accueil sur le territoire communal.

La Maison des Bibie's ayant dernièrement rencontré des difficultés financières ponctuelles en raison du développement de son activité à Montauban, demande à la Ville de lui accorder une réduction temporaire et exceptionnelle de loyer.

Aussi, considérant que La Maison des Bibie's répond aux demandes de parents souhaitant bénéficier des spécificités offertes par les micro-crèches, et qu'à ce titre elle a développé dernièrement son activité sur Montauban, il est proposé de répondre favorablement à la demande de la société, en fixant exceptionnellement et temporairement, à compter du 1^{er} avril 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017, le montant du loyer à 800 € HT/mois - le montant de la provision sur charges restant inchangé, à savoir 143,58 € TTC, soit un loyer charges comprises de 1 103,58 € TTC/mois- .

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter la réduction du loyer, à titre exceptionnel et ponctuel, pour un montant de 800 € HT/mois, le montant de la provision sur charges restant inchangé à savoir 143,58 € TTC, soit un loyer charges comprises de 1 103,58 €/mois pour la période allant du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre, à la SAS La Maison des Bibies, immatriculée au RCS de Montauban 799 029 467 domiciliée 12 rue du Général Sarraill à Montauban et représentée par sa présidente Mme Christelle Tourres,

- autoriser Madame le Maire à signer un avenant au bail commercial en date du 20 novembre 2013 actant de cette modification.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **20 MARS 2017**

De sa publication/affichage le **20 MARS 2017**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 15 mars 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

